



## MINISTÈRE DES ARMÉES



**COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES FORCES ARMEES  
AUX ANTILLES**

*CENTOPS*

Fort-de-France, le 27 avril 2021  
N°2021-500855 /FAA/COMSUP/EMIA/NP

Le contre-amiral Jean Hausermann  
Commandant supérieur des Forces armées aux Antilles

à

Monsieur le directeur de  
La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

**OBJET** : avis relatif à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

**REFERENCE** : Demande d'avis d'occupation temporaire du domaine public : 21-021

En réponse à votre courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime émise par Monsieur Guy LOSBAR, président de la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre, afin d'effectuer la régularisation d'une base nautique, située sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, n'appelle aucune observation de ma part.

Par ordre

Le capitaine de frégate Justin Peltier  
Chef du centre opérations des forces armées aux Antilles

**COPIES :**

- Centre de coordination et de mise en œuvre maritime des Antilles ;
- Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane ;
- Service Hydrographique et Océanographique de la Marine ;
- SECGEN.